

Rôle de la séance publique du 08/10/2025 à 11h00

Président : Monsieur POUGET

Greffier : Monsieur PELLETIER

01) N° 2501591 **RAPPORTEUR : M. POUGET**

Demandeur PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

Défendeur M. V== Jessy

Me VALIERE VIALEIX

Le préfet de la Haute-Vienne demande à la cour : 1°) de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2201611 du 6 mai 2025 en tant que le tribunal administratif de Limoges a annulé l'arrêté du 13 septembre 2022 par lequel la préfète de la Haute-Vienne a prononcé la saisie définitive des armes et munitions de M. V==, remises à l'autorité administrative en exécution de l'arrêté du 25 mai 2022, a ordonné leur vente aux enchères publiques et lui a fait interdiction de détenir des armes.